

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2204

10 septembre 2008

SOMMAIRE

AIGGRE Opus Holding Sarl	105749	Lampas Royal Participations S.A.	105753
Ararat S.A.	105750	Lorraine Participations S.A.	105753
ArclIndustrial France Developments I S.à		Lorraine Participations S.A.	105756
r.l.	105753	Lys Immo S.A.	105751
ATG S.à.r.l.	105750	Market Place Kapital Development-MKD	
Atlas Capital Group Holding S.A.	105755	105783
Aures Services S.A.	105773	Materne Luxembourg Holdco	105789
Barbet Holding S.A.	105791	Moab S.A.	105746
Bergerat Monnoyeur	105751	Nabla 2000 S.A.	105752
Beverli Participations Financières S.A. ..	105754	Office Rental Luxembourg S.A.	105750
Capital Développement Europe S.A.	105747	Patri Immo S.A.	105748
Capital Target Europe S.A.	105749	Pauillac S.A.	105790
Cardintel Investments Financiers S.A. ..	105754	PCP Lux S.A.	105751
Confira Financière S.A.	105747	PCV Lux GP S.à r.l.	105773
Dexia Life & Pensions Luxembourg	105754	Presta-Gaz S.A.	105783
DHCRE II HoldCo II S.à.r.l.	105757	Pure Equity Finance S.à r.l.	105784
Dilosa Holding S.A.	105754	Rail Route Lux S.à r.l.	105748
Dricllem S.A.	105790	RCG LV Pearl S.à r.l.	105772
Else 1 S.à r.l.	105751	Real Estate Euro-Invest S.A.	105756
Erisider Lux S.A.	105746	Real Estate Euro-Invest S.A.	105756
Eucharis S.A.	105749	Reciver S.A.	105792
Euro Packaging System S.A.	105752	Salamina Holding S.A.	105790
Farell Finance S.A.	105789	Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l. ...	105746
F.C. Invest S.A.	105752	Service Vert	105782
Financière Balan S.A.	105748	Sider Invest South America S.A.	105792
Fissler A.G.	105750	Someplanta Corp.	105755
Frohfeld A.G.	105792	St Helen's Place Investments Luxembourg	
Green Energy S.A.	105753	S.à r.l.	105755
Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de		Strategic Development S.A.	105772
boissons chaudes et froides	105783	Taurus Euro Retail Finance S.à r.l.	105746
IAE Co Limited	105791	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	105747
Immoatlas S.A.	105755	Taurus Euro Retail Investment S.à r.l. ..	105748
Immosan	105752	Trocadero Development S.A.	105747
Immo-Trust S.A.	105756	Uzoa Holding S.A.	105749
Imprimerie Centrale	105783	Valley S.A.	105782

Erisider Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 98.109.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109112/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08655. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.630.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109113/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06882. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Moab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.906.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109114/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08621. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Taurus Euro Retail Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.173.

Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2008

Le siège social de la société Taurus Euro Retail Finance S.à r.l. a été transféré de 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 avec effet au 15 juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour Taurus Euro Retail Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109330/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.358.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

—
Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2008

Le siège social de la société Taurus Euro Retail Holding S.à r.l. a été transféré de 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 avec effet au 15 juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109331/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Capital Développement Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 47.206.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109274/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09640. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109275/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09635. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Trocadero Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109276/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09631. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Rail Route Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.660.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109277/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09626. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Financière Balan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 68.305.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109278/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09622. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Patri Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109279/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09621. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Taurus Euro Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.192.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.577.

Extrait de la résolution unique prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2008

Le siège social de la société Taurus Euro Retail Investment S.à r.l. a été transféré de 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 avec effet au 15 juillet 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour Taurus Euro Retail Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109329/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Eucharis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 16.892.

Version abrégée des comptes annuels

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109272/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09808. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Capital Target Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 80.470.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109273/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09643. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Uzoa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.184.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109280/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09620. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

AIGGRE Opus Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 130.544.

Extrait informatif concernant le Siège Social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite «ZI Bourmicht».

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008109324/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Ararat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.184.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109115/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06887. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Office Rental Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 101.273.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109116/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02250. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Fissler A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 17.302.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109117/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02370. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

ATG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 125.746.

EXTRAIT*Notification de transfert de parts*

Il est à noter que Eagle (EU) S.à r.l. et Eagle (US) S.à r.l. ont transféré toutes leurs parts sociales détenues dans la Société à Apollo Eagle S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 086, ayant son siège social au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

ANNE DELORD
MANAGER

Référence de publication: 2008109348/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Else 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 129.586.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date 15 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 juillet 2008 de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008109312/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

PCP Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.
R.C.S. Luxembourg B 99.594.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109118/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08330. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Bergerat Monnoyeur, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 4A, Zone d'Activités «Am Brill».
R.C.S. Luxembourg B 7.557.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109122/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07462. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Lys Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008109127/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07868. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Immosan, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 52.693.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109123/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06892. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Nabla 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 117.468.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109128/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04453. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Euro Packaging System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 86.272.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109124/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07261. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

F.C. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.058.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.08.08.

F.C. INVEST S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008109163/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09457. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Green Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 89.766.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109125/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09724. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Lorraine Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 59.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 LUXEMBOURG
Réviseurs d'entreprises
Signature

Référence de publication: 2008109153/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09648. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Lampas Royal Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 85.779.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109126/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09723. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008109200/231/14.

(080126421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Beverli Participations Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.799.

1) Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109129/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08458. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Cardintel Investments Financiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.800.

1) Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109130/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08455. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Dilosa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.067.

1) Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109131/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08444. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 mai 2008

L'Assemblée nomme M. Luc Rasschaert, avec adresse professionnelle Dexia Insurance Belgium, avenue Livingstone, 6, B-1000 Bruxelles, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de Dexia Life & Pensions. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour Dexia Life & Pensions

Michel Wohl / Geert Van den Broeck

Chief Operating Officer / Chief Financial Officer

Référence de publication: 2008109402/1708/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01394. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.758.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 24 juillet 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:
- Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat

- Nomination de Hervé Governo, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109399/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Immoatlas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.128.

1) Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109132/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Someplanta Corp., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.404.

1) Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109133/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Atlas Capital Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.314.

Le Comptes Consolidés au 31 décembre 2007, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109143/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08617. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Lorraine Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 59.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)
10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 LUXEMBOURG
Réviseurs d'entreprises
Signature

Référence de publication: 2008109155/636/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09655. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Real Estate Euro-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 33.206.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109134/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Real Estate Euro-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 33.206.

1) Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109135/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Immo-Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 33.683.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008109340/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09147. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

DHCRE II HoldCo II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.167.

In the year two thousand and eight on the second day of the month of July,
Before Maître Anja Holtz, notary public residing at Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared DHCRE II HoldCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg commercial and companies' register under number B113167, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1st July 2008, being the sole shareholder of "DHCRE II HoldCo II S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 9 November 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 651 of 30 March 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

(A) Re-composition of the existing share capital of the Company by

(i) the creation of different classes of shares, namely Class A, Class B, Class C1, Class C2, Class C3, Class D, Class E, Class F1, Class G, Class H and Category Z (with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles pursuant to the item (B) below);

(iii) the reclassification of the four thousand (4,000) existing shares resulting from the above stock split of the Company as follows:

- eight hundred (800) Class A shares
- eight hundred (800) Class C1 shares
- eight hundred (800) Class C2 shares
- eight hundred (800) Class D shares
- eight hundred (800) Category Z shares,

and allocation of the different classes of shares to the relevant Specific Investment as set forth below and defined in the amended and restated articles under (B):

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment
- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Category Z is not related to a Specific Investment.

(iii) the increase of the issued share capital of the Company from one hundred thousand Euro (€100,000) to two hundred and one thousand (€ 201,000) by the issue of forty (40) Class B shares, eight hundred (800) Class C3 shares, eight hundred (800) Class E shares, eight hundred (800) Class F1 shares, eight hundred (800) Class G shares and eight hundred (800) Class H shares, each at a nominal value and subscription price of twenty-five Euro (€25) each to the sole shareholder of the Company against payment in cash in the amount of twenty-one thousand Euro (€ 21,000) and payment by contribution in kind of certain claims; approval of the valuation of the contribution in kind at eighty thousand Euro (€ 80,000); subscription to the new shares by the sole shareholder, payment of the total subscription price and issue of the new shares and consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

(B) Amendment and restatement of the articles of association of the Company taking into account the above resolutions and to further amend the articles of association as set forth substantially in the form as in the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

Thereupon the following resolution is passed:

Sole resolution

It is resolved to recompose the existing share capital of the Company by the creation of different classes of shares, namely Class A, Class B, Class C1, Class C2, Class C3, Class D, Class E, Class F1, Class G, Class H and Category Z with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of association as resolved below and to allocate such classes of shares to the respective Specific Investment as set forth in the agenda and the amended and restated articles hereunder. It is resolved to reclassify the four thousand (4,000) existing shares resulting from the above stock split of the Company as follows:

- eight hundred (800) Class A shares
- eight hundred (800) Class C1 shares
- eight hundred (800) Class C2 shares
- eight hundred (800) Class D shares
- eight hundred (800) Category Z shares,

It is then resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred thousand Euro (€100,000) to two hundred and one thousand (€ 201,000) by the issue of forty (40) Class B shares, eight hundred (800) Class C3 shares, eight hundred (800) Class E shares, eight hundred (800) Class F1 shares, eight hundred (800) Class G shares and eight hundred (800) Class H shares, each at a nominal value and subscription price of twenty-five Euro (€ 25) to the sole shareholder of the Company, by acceptance of the contribution in cash of twenty-one thousand Euro (€ 21,000) and the contribution in kind consisting of certain claims of the existing shareholder of the Company, DHCRE II Holdco I S.à r.l., against the Company (the "Contribution in Kind"). The Contribution in Kind consists in claims of a total amount of sixty thousand Euro (€ 60,000) and a claim of fifteen thousand eight hundred and twenty-two Pounds Sterling (GBP 15,822) which at the exchange rate of (rounded) 1.26406 equals to twenty thousand Euro (€20,000).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 2nd July 2008.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to eighty thousand Euro (€80,000) being equal to the Subscription Price of eighty thousand Euro (€80,000) of the Shares to be issued against such Contribution in Kind so that the total aggregate value of the Contributions in Kind corresponds at least to the total Subscription Price of all the Shares to be issued against the Contribution in Kind."

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at eighty thousand Euro (€ 80,000).

Thereafter the sole shareholder, represented by M^e Toinon Hoss, prenamed, subscribed to the forty (40) Class B shares, eight hundred (800) Class C3 shares, eight hundred (800) Class E shares, eight hundred (800) Class F1 shares, eight hundred (800) Class G shares and eight hundred (800) Class H shares. The new shares so issued are paid up by way of payment in cash of twenty one thousand Euro (€ 21,000) and by transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Evidence of the payment of an amount of twenty one thousand Euro (€ 21,000) in cash and evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

It is resolved to consequentially amend article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company to take into account the above resolutions and to further amend the articles of association as set forth below.

Amended and restated articles of incorporation

Art. 1. Name. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DHCRE II Holdco II S.à.r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg. The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly In all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two hundred one thousand Euro (€201,000) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
- forty (40) Class B shares,
- eight hundred (800) Class C1 shares,
- eight hundred (800) Class C2 shares,
- eight hundred (800) Class C3 shares,
- eight hundred (800) Class D shares,
- eight hundred (800) Class E shares,
- eight hundred (800) Class F1 shares,
- eight hundred (800) Class G shares,
- eight hundred (800) Class H shares; and
- eight hundred (800) Category Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

5.3 Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment
- Class B relates to the Kista Investment
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment
- Class D relates to the Howick Place Investment
- Class E relates to the Blythe Valley Investment
- Class F1 relates to the Golf Parc Toulouse Investment
- Class G relates to the Aranco Investment
- Class H relates to the Via Imbonati Investment
- Category Z is not related to a Specific Investment.

5.4 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.4.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles

5.5 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Board of Managers.

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Managers need not be Shareholders. The Board of Managers shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by or on behalf of anyone of the Managers with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours) in writing, fax, email or otherwise as practical. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in

writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Managers

8.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call or by other similar means of communication.

8.5 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one Board Member. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one Board Member or as resolved by the Board.

8.7 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.

9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the single signature of any one Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Manager and Officer Indemnification.

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the relevant current or future officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

Art. 12. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation.

Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 13. Shareholder Decisions.

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12:00 am of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Annual Accounts, auditor.

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 16. Dividends.

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions above. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions.

Allocation Key Shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.

Aranco Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DHCRE II Netherlands B.V. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time

Blythe Valley Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Blythe Valley S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Board or Board of Managers means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time

Category Z means the category Z of Shares

Class means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (Hi) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Golf Parc Toulouse Investment means the Golf Parc Toulouse Investment (as defined in the articles of association of DH French Light Industrial S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class F1 shares of DH French Light Industrial S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Howick Place Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Howick Place S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Investment Losses means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.

Kings Hill means the investment by way of shares,

Investment loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Kent S.a r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Kista Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Kista S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Managers means the members of the Board (gérant) from time to time.

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Via Cavour Investment means the Cavour Investment (as defined in the articles of association of DH Residencia S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class B shares of DH Residencia S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Via Imbonati Investment means the Via Imbonati Investment (as defined in the articles of association of DH Commerciale S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DH Commerciale S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Via Lamarmora (Brescia) Investment means the Brescia Investment (as defined in the articles of association of DH Residencia S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DH Residencia S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Via San Lazzaro Investment means the Padua Investment (as defined in the articles of association of DH Residencia S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C shares of DH Residencia S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.500 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand Duché de Luxembourg

A comparu DHCRE II HoldCo I S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistré dans le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113169, représenté par M^e Toinon Hoss, maître en droit, de résidence au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 1^{er} juillet 2008, étant l'associé unique de «DHCRE II HoldCo II S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 9 novembre 2005 par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 651 du 30 mars 2006.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. l'associé unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points visés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passés sont les suivants (tous les points formant une seule résolution):

Ordre du jour:

(A) Recomposition du capital social existant de la Société par:

(i) la création de différentes classes de parts sociales, à savoir Classe A, Classe B, Classe C1, Classe C2, Classe C3, Classe D, Classe E, Classe F1, Classe G, Classe H et Catégorie Z (ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus figurant au point (B) ci-dessous);

(ii) la reclassification des quatre mille (4.000) parts sociales existantes résultant du fractionnement ci-dessus de la Société:

- huit cent (800) parts sociales de Classe A,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
- huit cent (800) parts sociales de Classe D,
- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z

et allocation des différentes classes de parts sociales à l'Investissement Spécifique concerné tel que spécifié et défini dans les statuts modifiés et refondus sous le point (B):

- la Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- la Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- la Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- la Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- la Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- la Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- la Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- la Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- la Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- la Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- la Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

(iii) l'augmentation du capital social émis de la Société de cent mille Euros (€ 100.000) à deux cent un mille Euros (€ 201.000) par l'émission de quarante (40) parts sociales de Classe B, huit cent (800) parts sociales de Classe C3, huit cent (800) parts sociales de Classe E, huit cent (800) parts sociales de Classe F1, huit cent (800) parts sociales de Classe G et huit cent (800) parts sociales de Classe H, ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euros (€ 25) à l'associé unique de la Société contre versement en espèces d'un montant de vingt et un mille Euros (€ 21.000) et paiement par un apport en nature de certaines créances; approbation de l'évaluation de l'apport en nature à quatre-vingt mille Euros (€80.000); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique, paiement du prix total de souscription et émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

(B) Modification et refonte des statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions mentionnées ci-dessus et à modifier en outre les statuts substantiellement dans la forme telle qu'annexée dans les procurations, le mandataire étant expressément autorisé et habilité à faire et accepter les changements et modifications qu'il juge appropriés.

Par conséquent, la résolution suivante est prise:

Résolution unique

Il est décidé de recomposer le capital social existant de la Société par la création de Classes de parts sociales, à savoir la Classe A, Classe B, Classe C1, Classe C2, Classe C3, Classe D, Classe E, Classe F1, Classe G, Classe H et Catégorie Z ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus tels que décidés ci-dessous et d'allouer ces classes de parts sociales aux l'Investissements respectifs tel que prévu dans l'ordre du jour et par les statuts modifiés et refondus ci-dessous. Il est décidé de reclasser les quatre mille (4.000) parts sociales existantes résultant du fractionnement de la Société mentionné ci-dessus comme suit:

- huit cent (800) parts sociales de Classe A
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2
- huit cent (800) parts sociales de Classe D
- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent mille Euros (€100.000) à deux cent un mille Euros (€ 201.000 par l'émission de quarante (40) parts sociales de Classe B, huit cent (800) parts sociales de Classe C3, huit cent (800) parts sociales de Classe E, huit cent (800) parts sociales de Classe F1, huit cent (800) parts sociales de Classe G et huit cent (800) parts sociales de Classe H, chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (€25), émise à l'associé unique de la Société contre acceptation de l'apport en espèces d'un montant de vingt et un mille Euros (€21.000) et l'apport en nature composé de certaines créances détenues par l'associé existant de la Société, DHCRE II HoldCo I S.à.r.l. envers la Société («l'Apport en Nature»).

L'Apport en Nature se compose de créances d'un montant total de soixante mille Euros (€60.000) et d'une créance de quinze mille huit cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 15.822) qui, avec un taux de change (arrondi) de 1,26406, équivaut à vingt mille Euros (€20.000).

L'Apport en Nature ci-dessus mentionné a fait l'objet d'un rapport du conseil de Gérance de la Société daté du 2 juillet 2008.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond de quatre-vingt mille Euros (€80.000) étant égale au Prix de Souscription de quatre-vingt mille Euros (€80.000) des parts sociales devant être émises contre cet Apport en Nature de sorte que la valeur totale cumulée des Apports en Nature correspond au moins au Prix de Souscription total de la totalité des Actions devant être émises contre l'Apport en Nature».

Conformément à ce qui précède il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à quatre-vingt mille Euros (€80.000).

Par la suite l'associé unique, représenté par M^e Toinon Hoss, prénommée, a souscrit aux quarante (40) parts sociales de Classe B, huit cent (800) parts sociales de Classe C3, huit cent (800) parts sociales de Classe E, huit cent (800) parts

sociales de Classe F1, huit cent (800) parts sociales de Classe G et huit cent (800) parts sociales de Classe H. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont libérées contre un versement en espèces d'un montant de vingt et un mille Euros (€21.000) et le transfert de l'Apport en Nature à la Société.

Preuve du paiement d'un montant de vingt et un mille Euros (€21.000) en espèces et du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société.

Par la suite il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions mentionnées ci-dessus et de modifier les statuts tel que décrit ci-dessous.

Statuts modifiés et refondus

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe par la suite entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DHCRE II Holdco II S.à r.l. (la "Société") qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procurer des garanties concernant ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de deux cent un mille euros (€ 201.000) divisé en;

- huit cent (800) parts sociales de Classe A
- quarante (40) parts sociales de Classe B
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2
- huit cent (800) parts sociales de Classe C3
- huit cent (800) parts sociales de Classe D
- huit cent (800) parts sociales de Classe E
- huit cent (800) parts sociales de Classe F1
- huit cent (800) parts sociales de Classe G
- huit cent (800) parts sociales de Classe H; et
- huit cent (800) parts sociales de Catégorie Z

Ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises en la forme de classes de parts sociales.

5.3 Chaque Classe de Parts Sociales doit être émise en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un «Investissement Spécifique»). Le prix de sou-

scription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley
- La Classe F1 se rapporte à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à et Via l'Investissement Imbonati
- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

5.4. Le Conseil de Gérance de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6 Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.3 Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours assujéti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois ne datant pas plus de 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» est le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée doit être le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance nommé en tant qu'un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment actée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments de gérant, ou la conclusion ou modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance doit être prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple du capital social conformément à l'Article 13.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

8.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un Membre du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (au moins de deux (2) heures) par écrit, fax, email ou autre. Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par l'un des Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par l'un des Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

8.7 Le Conseil peut, unanimement, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par la voie circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par câble, facsimile ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le document écrit dûment exécuté faisant preuve de la résolution. Les résolutions du conseil, incluant les résolutions par écrit peuvent être certifié ou un extrait peut en être émis sous seing privé d'un des Gérants.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.

9.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature d'un Membre du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les "non-Associés") seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

Art. 13. Décisions des Associés.

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit.

Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe ou catégorie) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 14. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels, commissaire aux comptes.

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 16. Dividendes.

16.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base des Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

16.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le « Surplus de Classe ») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales.

Art. 18. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 19. Définitions.

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société.

Catégorie Z signifie la catégorie Z de Parts Sociales.

Classe signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.

Clé d'Allocation correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et / ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle

Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société tel que modifié

Gérants signifie les membres du Conseil

Investissement Aranco signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DHCRE II Netherlands B.V. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Blythe Valley signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DH Blythe Valley S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Golf Parc Toulouse signifie l'Investissement Golf Parc Toulouse (tel que défini dans les statuts de DH French Light Industrial S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe F1 de DH French Light Industrial S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Howick Place signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre dans DH Howick Place S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Kings Hill signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation dans DH Kent S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Kista signifie l'investissement réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation dans DH Kista S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Cavour signifie l'Investissement Cavour (tel que défini dans les statuts de DH Residencia S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe B de DH Residencia S. à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Imbonati signifie l'investissement Via Imbonati (tel que défini dans les statuts de DH Commerciale S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe A de DH Commerciale S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via Lamarmora (Brescia) signifie l'Investissement Brescia (tel que défini dans les statuts de DH Residencia S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe A de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Investissement Via San Lazzaro signifie l'Investissement Padua (tel que définie dans les statuts de DH Residencia S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe C de DH Residencia S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités)

Montant de Classe Disponible signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts

Parts Sociales signifie les parts sociales dans la Société.

Pertes d'Investissement signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro

rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Revenu Net d'Investissement signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concerné (disposition devant être entendu comme transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relatif à l'Investissement concerné), reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes encourues afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixées de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Statuts signifie les statuts de la Société tels que modifiés régulièrement

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 2.500 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 juillet 2008. WIL/2008/609. — Reçu cinq cent et cinq euros = 505 €.-.

Le Releveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008110243/2724/878.

(080128109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Strategic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 96.421.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110226/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06057. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

RCG LV Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.822.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2108 du 26 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCG LV Pearl S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008110220/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09698. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Aures Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.399.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110227/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06073. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

PCV Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.035.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifth of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- PCV Guernsey Co. Ltd. (fka Tong One Limited), a limited liability company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 3rd Floor, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 2HJ, registered at the Companies House under number 49088,

hereby represented by Mrs. Dorothee Pirson, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société a responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société a responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "PCV Lux GP S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Friday of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do

not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
PCV Guernsey Co. Ltd.	12,500	12,500.-	100%	100%
TOTAL	12,500	12,500.-	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.400 (one thousand four hundred euro)

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B managers for an undetermined period:

Class A managers:

- Mr. Geoffrey Henry, accountant, born on 5 May 1972 in Chênée, Belgium, with professional address at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

- Mr. Alain Blondlet, accountant, born on 27 March 1966 in Longlier, Belgium, with professional address at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Stephen Kempen, company director, born on 19 July 1974 in Cape Town, South Africa, with professional address at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom; and

- Mr. Stephen Tilton, compliance officer, born on 24 October 1963 in Cheltenham, United Kingdom, with professional address at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom.

2. The registered office of the Company shall be established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- PCV Guernsey Co. Ltd. (anciennement dénommée Tong One Limited), une limited liability company, constituée sous les lois du Guernesey, ayant son siège social au 3^{ème} étage, Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernesey GY1 2HJ, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 49088,

ici représenté par Mlle. Dorothee Pirson, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "PCV Lux GP S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire» procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des

documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contractent) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondateur de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondateur de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} vendredi du mois de mai à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soit(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui comparait déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales (en EURO)	Montant souscrit	% de capital social	Capital libéré
PCV Guernsey Co. Ltd.	12.500	12.500,-	100%	100%
TOTAL	12.500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.400 (mille quatre cent euros)

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants de classe A et gérants de classe B pour une période indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. Geoffrey Henry, comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée, Belgique, résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

- M. Alain Blondlet, comptable, né le 27 March 1966 à Longlier, Belgique, résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Gérants de classe B:

- M. Stephen Kempen, administrateur, né le 19 juillet 1974 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni; et

- M. Stephen Tilton, officier de contrôle, né le 24 octobre 1963 à Cheltenham, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Pirson, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 6 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/10521. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 12.500 à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008110239/219/503.

(080127945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.636.

Constituée par-devant M^e Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 112 du 14 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALLEY S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110213/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09250. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Service Vert, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7735 Colmar-Berg, 12A, Cité Morisacker.

R.C.S. Luxembourg B 53.249.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juillet 2008 que

Monsieur Jean-Marcel METTENDORFF demeurant à L-9765 MECHER, Maison 2, est nommé gérant technique de la société.

Monsieur Willy THIELEN demeurant à L-9834 CONSTHUM, 5, rue de Kautenbach est nommé gérant administratif de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 8 août 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

19, av. Gordon Smith, L-7740 COLMAR-BERG

Signature

Référence de publication: 2008110072/3462/21.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2008, réf. DSO-CT00220. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080127032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 80.144.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008110076/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03587. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Imprimerie Centrale, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110077/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03666. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Market Place Kapital Development-MKD, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.179.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/08.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008110075/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09710. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080126964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.648.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

PRESTA-GAZ S.A.

Signature

Référence de publication: 2008110065/2061/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07821. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Pure Equity Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.029.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-second of July
Before Us Maître Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quebec Nominees Limited, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Joao Cordeiro dos Santos, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 16th July 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also invest, directly or indirectly, into real estate property whether situated in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Pure Equity Finance S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The

shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, plus any carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, less any carried forward losses and sums to be allocated to a reserve further to the requirements of the law or by the Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash by an amount of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:

Mr. Bart ZECH, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5th, 1969 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);

Mr Frank Walenta, lawyer, born on the 5/09/1969 at Geneva, Switzerland, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Ms Meike Lakerveld, born on the 21/09/1981, at Grootegast, the Netherlands, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux Juillet,

Par-devant Maître Hellinckx Henri, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par João Cordeiro dos Santos, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 16 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra aussi investir, directement ou indirectement, dans immobilier situé au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «Pure Equity Finance S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base des comptes intermédiaires établis par le gérant ou par le conseil de gérance, montrons que il est entendu que le montrant qu'il y a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, il est entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CINQ CENTS (500) parts sociales et a déclaré avoir libéré en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

105789

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800.-.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

Monsieur Bart ZECH, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);

Monsieur Frank WALENTA, juriste, né 02/02/1972 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Mademoiselle Meike LAKERVELD, juriste, né 21/09/1981 à Grootegrast, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CORDEIRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30846. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,5% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110233/242/290.

(080127711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Farell Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008110256/231/14.

(080128246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Materne Luxembourg Holdco, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.492.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 août 2008

L'associé unique de la Société:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 6 août 2008;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Materne Luxembourg Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008110250/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Salamina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.905.

Constituée par-devant M^e Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 juin 1994, acte publié au Mémorial C n^o 395 du 13 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 664 du 23 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALAMINA HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110222/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09702. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Driclem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.727.

Constituée en date du 5 avril 1996 par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n 368 du 1^{er} août 1996. Le capital a été converti en Euros en date du 2 mai 2001, acte publié au Mémorial C n 1186 du 18 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DRICLEM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008110223/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12219. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

Pauillac S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.536.

Constituée par-devant M^e Constant Knepper, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 1969, acte publié au Mémorial C n^o 186 du 3 novembre 1969. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) et à présent à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 mars 1981, acte publié au Mémorial C n^o 666 du 2 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

105791

Pour PAUILLAC S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008110212/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09251. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

IAE Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.557.

—
Procès verbal

Réunion du conseil d'administration du 2 juin 2008 de la société

L'an 2008, le 2 Juin, à 10 heures, au siège social, 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
L'associé unique et la gérance de la société I.A.E. CO LIMITED Sàrl se sont réunis. Sont présents:
- Monsieur Norbert ICHAI, gérant en exercice,
- Monsieur Elie Marc SAADA
Il a été décidé ce qui suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, à L-1331 Luxembourg, 59, bd Grande-Duchesse Charlotte, à compter du 2 juin 2008.

Après délibération et personne ne demandant plus la parole, le Conseil, à l'unanimité, décide:

Décision

Il a été décidé de transférer le siège de la société et ce à compter du 2 Juin 2008 à l'adresse suivante:
- L-1331 Luxembourg, 59, bd Grande-Duchesse Charlotte
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal en 3 exemplaires, lequel après lecture a été signé et valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.
POUR EXTRAIT CONFORME
Monsieur Norbert ICHAY / Monsieur Elie Marc SAADA

Référence de publication: 2008110251/1263/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Barbet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.842.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.
Barbet Holding S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008110294/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09164. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Reciver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.596.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 mai 2008

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Bus, employé privé, né le 23.12.1964 à Gênes (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14.12.1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Marco Gostoli, employé privé, né le 08.07.1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008109389/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Sider Invest South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.096.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109138/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06419. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.

Frohfeld A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.200.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109139/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05345. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2008.
